

BOLETÍN

de la

Oficina Sanitaria Panamericana

(REVISTA MENSUAL)

AVISO.—Aunque por de contado desplégase el mayor cuidado en la selección de los trabajos publicados in toto o compendiados, sólo los autores son solidarios de las opiniones vertidas, a menos que conste explícitamente lo contrario

Año 12

NOVIEMBRE de 1933

No. 11

LE SERVICE D'HYGIÈNE ET D'ASSISTANCE PUBLIQUE EN HAÏTI *

Par M. le Dr RULX LÉON

Directeur Général du Service National d'Hygiène Publique

Un événement d'importance nationale a marqué le début de l'exercice 1931-32. En vertu de l'accord intervenu le 5 août 1931 entre le Gouvernement haïtien et celui des États-Unis, la direction du Service National d'Hygiène Publique qui avait toujours été assurée depuis février 1919 par un médecin de la Marine américaine, proposé par le Président des États-Unis et nommé par le Président de la République d'Haïti, fut remise à un médecin haïtien, le Dr Rulx Léon, installé officiellement par son Excellence le Président Vincent, le 1^{er} octobre 1931. Toutefois pour les villes du Cap-Haïtien et de Port-au-Prince et leurs environs immédiats (soit un périmètre de 2,000 des dites villes à proprement parler, y compris exceptionnellement Pétion-Ville où séjournent jusqu'à nouvel ordre—en attendant la conclusion d'un protocole de désoccupation—lès troupes des États-Unis d'Amérique), une Mission Scientifique Américaine sera spécialement chargée conformément aux lois et règlements en vigueur, du Service d'Assainissement et de la chloration des eaux. Le Gouvernement convient qu'en cas d'épidémie ou de grave danger menaçant la santé publique, dans les deux sus-dites villes du Cap-Haïtien et de Port-au-Prince, la mission coopérera avec le Service National d'Hygiène pour la lutte nécessaire, et le Gouvernement d'Haïti en pareille éventualité prendra les mesures et les crédits nécessaires.

Réserve faite de la création de la Mission Scientifique Américaine, l'accord du 5 août 1931 rendait d'emblée complète l'haïtianisation du Service National d'Hygiène Publique. Quatre ans auparavant le 1^{er} août 1927, elle avait été amorcée par l'installation à la direction de

* Voir le "Rapport Annuel," Port-au-Prince, jan., 1933. Pour informations antérieures voir BOLETIN jul. 1931, p. 829.

l'hôpital de Port-de-Paix, d'un personnel administratif haïtien. Le 1^{er} janvier 1929 un médecin haïtien avait été nommé à la direction de l'Hôpital de Saint-Marc. Le 13 mars 1929 et le 1^{er} septembre 1929, le personnel américain des Hôpitaux de Jérémie et de Petit-Goâve était rappelé et remplacé par des Haïtiens. L'haïtianisation devait se poursuivre, mais ne se compléter qu'en 1936. L'effort accompli par le Gouvernement de la République en vue de hâter l'heure de l'haïtianisation mérite d'être apprécié à sa juste valeur et il importe que la confiance placée dans l'élément haïtien ne soit pas déçue.

Le remplacement dans le Service National d'Hygiène du personnel américain par un personnel haïtien n'a amené aucun changement essentiel dans cette organisation, mais a nécessité cependant certaines modifications que figurent à l'arrêté du 30 septembre 1931. De plus, les officiers sanitaires des différents districts s'appellent désormais: "Administrateurs du Service National d'Hygiène et d'Assistance Publique." D'autre part, le budget du Service d'Hygiène a été considérablement réduit à cause de la réduction même du budget général de la République. Cependant cette réduction des moyens n'a pas empêché que le Service continuât à fonctionner aussi activement que l'année précédente; on a même pu y apporter améliorations dans les services hospitaliers.

Maladies transmissibles.—Les maladies transmissibles rencontrées dans les hôpitaux, leurs dispensaires et dans les cliniques et dispensaires ruraux sont: La tréponématose que s'entend du pian et de la syphilis observés à leur période tertiaire où il est impossible de les distinguer cliniquement l'un de l'autre, le paludisme, les vers intestinaux, la dysenterie amibienne, la grippe, la coqueluche, la tuberculose, la lèpre, la diphtérie, la rage, la blénnorrhagie, le tétanos. Aucune autre maladie transmissible revêtant un caractère épidémique n'a été enregistrée dans le cours de l'exercice 1931-32, à l'exception de la varicelle. Cette petite épidémie qui affecta Port-au-Prince et quelques autres régions du pays ne causa aucune mortalité. Dans le but de prévenir toute apparition de varioloïde ou de variole que pourrait survenir sous le couvert de la varicelle, le service institua d'une façon intensive la vaccination antivariolique sur tous les points du pays. Les rapports reçus des différents districts témoignent que le nombre de vaccinations faites durant cette période s'éleva à 81,809 alors que pour l'exercice précédent ce chiffre était de 12,253.

La coqueluche et la varicelle ont sévi tout le long de l'année. La coqueluche a revêtu une allure épidémique vers le mois de janvier et la varicelle au mois de mars et au mois d'avril 1932. Le nombre de cas vus dans les hôpitaux n's pas dépassé 141 pour l'une et 43 pour l'autre. Vingt cinq décès par tétanos ont été enregistrés dans les hôpitaux. Un certain nombre concerne les nouveau-nés. Il y a eu 110 cas de dysenterie amibienne diagnostiqués au microscope, dont 6

décès; 3 cas de diphtérie et 3 morts; 12 cas de lèpre et 12 morts; 7 cas de typhoïde et 5 morts; 3 cas de paratyphoïde sans décès. De paludisme il y a eu au nombre de 2,286 cas diagnostiqués microscopiquement dans les hôpitaux ou leurs dispensaires, donnant parmi les hospitalisés 32 mortalités. A noter aussi un décès par fièvre bilieuse hémoglobinurique. Le nombre des cas de filariose s'éleva à 33 sans mortalité. On a fait le rapport de 278 cas de tuberculose pulmonaire diagnostiqués au laboratoire et 200 décès ont été relevés dans les hôpitaux du fait de cette maladie. On a admis dans les hôpitaux deux malades atteints de méningite cérébro-spinale; un décès est survenu. Le nombre de malades hébergeant des vers intestinaux s'est élevé à 11,153, et le nombre de décès, dans les hôpitaux à 14. Les laboratoires de Saint-Marc, de Petit-Goâve, de Jacmel, de Port-au-Prince et le Centre de Santé ont différencié, sur un total de 6,808 examens de matières fécales, les différents parasites trouvés: *Ascaris*, 18 pour cent; tricocéphales, 11; ankylostomes, 4.5; oxyures, 1; strongyles, 0.69; *Hymenolepis nana*, 0.16; *Taenia saginata*, 0.06; *Taenia solium*, 0.03; trichomonas, 0.42; *Balantidium coli*, 0.09; amibes, 1.48. Le nombre de cas de tréponématose (syphilis et pian) diagnostiqués sérologiquement à l'aide de la réaction de Kahn est de 8,247. Sur ce nombre, 78 décès dans les hôpitaux dont 70 attribués à la syphilis et 8 au pian. Ces différentes données se rapportent à l'année fiscale 1931-32 et aux malades vus dans les hôpitaux ou leurs dispensaires.

Epidémies.—Après les grandes pluies de novembre, le paludisme revêtit une forme épidémique dans diverses régions du pays, particulièrement dans la Plaine du Cul-de-Sac, près de Port-au-Prince, à Petit-Goâve, au Môle St. Nicolas, à Jean-Rabel et occasionna un certain nombre de décès. Le Service d'Hygiène dut intensifier, selon ses moyens, les travaux de drainage et entreprit immédiatement une distribution abondante de quinine. La varicelle, vers le mois d'avril de l'année dernière fit son apparition à Port-au-Prince et dans quelques autres régions du pays mais ne causa aucune mortalité.

Enseignement.— Sous la direction du Dr Justin Dominique, l'École Nationale de Médecine et de Pharmacie a continué à donner les meilleurs résultats. A la fin de l'année scolaire, 17 étudiants en médecine ont achevé leurs études et reçu leurs diplômes. À la rentrée des classes, en octobre, le nombre des étudiants à admettre en première année fut fixé à 15 pour la Section de médecine, 6 pour la Section de Pharmacie et 6 pour l'Art Dentaire. La limitation du nombre des étudiants visait le but suivant: N'admettre que les sujets pourvus de leur certificat d'études secondaires classiques (1^{ère} et 2^{ème} parties) et en nombre assez restreint pour prévenir la presse à l'École et à l'Hôpital. Il est loisible d'augmenter ce nombre à l'avenir si les circonstances le permettent. De plus, afin de favoriser l'entrée des jeunes filles à la Section de Pharmacie de l'École de Médecine et de

leur faciliter l'accès de la Section d'Obstétrique, un arrêté du 28 septembre 1932 fut pris. Enfin, un changement fut apporté dans l'administration de l'École des Gardes-malades qui du régime d'internat passa à celui d'externat, tout en restant sous le contrôle de l'Hôpital Général Haïtien. Ce changement rendu nécessaire par la modicité du budget n'a en rien contrarié le fonctionnement normal de cet établissement. Il est bon d'ajouter qu'en même temps que les soins médicaux et chirurgicaux se donnaient dans les hôpitaux, la propagande d'hygiène apportait à la population ouvrière de la capitale et de ses banlieues des notions de médecine préventive au moyen du cinéma. Par ailleurs, des conférences d'Hygiène étaient faites mensuellement pour les instituteurs à l'amphithéâtre d'anatomie, et quotidiennement dans les écoles pour les élèves.

Assistance médicale.—Il est hors de conteste que l'assistance publique a pris depuis une quinzaine d'années un grand développement en Haïti. Ses activités n'ont guère diminué. Les cliniques rurales sont destinées à apporter aux populations de la campagne le secours de la science médicale. Elles sont faites dans les localités, bourgs ou quartiers, où il y a une plus grande agglomération d'habitants. Au nombre de 134, elles fonctionnent dans la République soit dans des dispensaires d'un modèle type appartenant au Service d'Hygiène, soit dans des maisons que le service loue à cette fin. Une dernière catégorie de cliniques est tenue dans des locaux mis gracieusement à la disposition du Service d'Hygiène par le curé ou le magistrat communal de l'endroit. Il est dans le programme du Service d'Hygiène d'augmenter le nombre des dispensaires types et de renoncer, par conséquent aux locaux inadéquats. Les 10 hôpitaux du Service d'Hygiène disposent ensemble de 1,106 lits. L'Asile Communal et l'Asile d'Aliénés de Pont Beudet ne sont pas compris parmi les hôpitaux. D'une façon générale le nombre des lits dont disposent les hôpitaux répond bien aux besoins de la population. Le Service National d'Hygiène et d'Assistance Publique assume la direction de deux asiles, situés dans le District de Port-au-Prince, dont l'un est destiné aux vieillards, aux infirmes et aux incurables et l'autre aux aliénés. A l'Asile Communal est annexé un dispensaire. La contenance de l'Asile Communal est de 130 lits. L'Asile d'Aliénés qui est situé à Pont Beudet, non loin de la ville de Port-au-Prince, ne peut recevoir que les aliénés qui sont réel danger. Nombre total d'admissions, 84; nombre de malades renvoyés, 53; nombre de décès, 18. Il y a eu quelques cas de paludisme. Les résultats des examens de laboratoire ont révélé que 90 pour cent des internes sont positifs pour la tréponématose.

Hôpitaux et dispensaires ruraux.—Le nombre des admissions dans les Hôpitaux du Service d'Hygiène a atteint au total le chiffre de 11,167 pour l'année fiscale finissant le 30 septembre 1932 contre 11,362

pour l'année précédente. Ce chiffre ne comprend pas l'Asile Communal de Port-au-Prince et l'Asile d'Aliénés de Port-Beudet. Ici cependant le nombre des fous a doublé, malgré que les baraques qui constituent cet Asile n'aient pas pu être agrandies. D'autre part, dans les dispensaires des hôpitaux et dispensaires ruraux, le nombre des malades examinés a atteint le chiffre de 790,230 contre 1,134,156 pour l'exercice 1931-32. Cette diminution tient à ce que vers la fin de l'exercice précédent, le Service pour parer à des besoins croissants avait décidé de faire payer aux malades des dispensaires des hôpitaux et des dispensaires ruraux, une petite somme en compensation des soins et des médicaments reçus.

L'administration de l'Hôpital Général de Port-au-Prince a été confiée par suite de l'haïtianisation, au Dr Léon Moïse, le membre le plus ancien du personnel médical. Le nombre des admissions pour l'année 1931-32 est de 5,699 et pour l'année 1930-31 il s'est élevé à 5,158, tandis que les chiffres sont de 127,684 et 123,087 respectivement au dispensaire de l'Hôpital et 78,084 et 87,249 dans les cliniques rurales. L'augmentation des admissions a obligé la direction de l'hôpital à accroître le nombre de lits porté de 306 à 318. L'Hôpital Général fait de son mieux pour fonctionner normalement à l'aide de son allocation budgétaire et de ses fonds de roulement. Cependant le Service d'Hygiène ne perd pas de vue, quand il y aura des disponibilités, l'exécution du programme d'agrandissement de l'hôpital formulé en 1924.

Au début de l'exercice 1931-32, au mois de novembre, le Dr Sténon Rey fut remplacé par le Dr Charles Fontus, comme administrateur de l'Hôpital de Port-de-Paix. Celui-ci, étant parti pour l'Europe le 17 avril 1932, afin de suivre des cours de perfectionnement, fut remplacé par interim par le Dr Laurent St Amand. L'Hôpital de Port-de-Paix a une capacité de 46 lits. Il y eut 402 admissions cette année et 305 l'année précédente, soit près du tiers en plus. Par contre le nombre des malades soignés au dispensaire de l'Hôpital est de 5,221 cette année et 7,000 pour l'année précédente. Les dispensaires ruraux pour cette année ont accusé un chiffre de 48,265 consultations contre 55,199 pour l'année précédente.

L'Hôpital des Gonaïves, au cours de l'année qui vient de finir a fonctionné sous la direction du Dr Horace Désir. Le nombre de malades hospitalisés et celui des malades du dispensaire ont été respectivement de 568 et 16,797 durant cette année, alors que l'année 1930-31 a accusé 882 et 13,167.

L'Hôpital du Cap-Haïtien qui a une capacité de 247 lits a été placé depuis le 1^{er} octobre 1931 sous la direction du Dr P. C. Desmangles. Le nombre d'hospitalisés pour l'année a atteint 2,044, celui des malades du dispensaire 29,114 et celui des cliniques rurales 144,622 contre les chiffres respectifs suivants pour l'année dernière: 2,223, 92,995 et 251,619. C'est au cours de cette année que le service d'inspection médicale des écoles a été inauguré. A la fin de cet exercice 9,207 écoliers avaient été vaccinés.

C'est le Dr Ducarmel Anglade qui a été chargé, depuis le 14 septembre 1931, de la direction de l'Hôpital de Saint-Marc dont la capacité est de 63 lits. On a prodigué, des soins à 410 internes et 20,518 externes au lieu de 450 et 20,781 pour l'année précédente, tandis que les dispensaires ruraux ont vu 24,318 malades contre 18,536 pour l'exercice précédent.

L'Hôpital de Hinche a été sous la direction du Dr G. Beauvoir. La capacité de cet hôpital est toujours de 80 lits. Le nombre des malades admis à l'hôpital, soignés dans son dispensaire ou ceux de la campagne a été respectivement au cours de l'année de: 574, 14,960 et 36,802 au lieu de 674, 14,296 et 31,535 pour l'année précédente

L'Hôpital de Petit-Goâve, depuis deux ans, est sous la direction du Dr J. R. Jeanty. Il est le plus petit de la République avec une capacité de 45 lits. Le nombre d'admissions enregistré pour l'exercice 1931-32 a été de 526 en guise de 496 pour l'exercice précédent. Le nombre total des malades du dispensaire s'est élevé à 30,309 au lieu de 17,247 et celui des dispensaires ruraux à 27,255 au lieu de 21,677.

L'Hôpital de Jérémie a été des le 15 novembre 1931 sous la direction du Dr C. W. Villedrouin. D'une capacité de 60 lits, l'hôpital a reçu au cours de la présente année 266 internes et 21,030 externes, les dispensaires ruraux 58,253 au lieu de 346, 18,442 et 111,611 respectivement pour l'année précédente.

La direction de l'hôpital de Jacmel a été confiée au Dr A. Sam. Les activités de cet hôpital dont la capacité est de 73 lits peuvent se résumer ainsi qu'il suit: 399 internes, 30,200 externes et 30,163 malades dans les dispensaires ruraux, contre 406, 36,004 et 30,163 respectivement pour l'année précédente. Le district de Jacmel est au point de vue des cliniques rurales, celui qui offre le plus de difficultés, car ce district n'a pas, comme tous les autres, la faveur de posséder des routes voiturables.

C'est le Dr A. Féthière qui est chargé de la direction de l'Hôpital des Cayes depuis le 1^{er} octobre 1931. Cet hôpital qui a une capacité de 100 lits a reçu au cours de cette année 537 internes au lieu de 455 pour l'année précédente. Ce chiffre de 537 est le plus élevé obtenu depuis la création de cet hôpital, tandis que le nombre des externes a été de 26,209 pour 1931-32 contre 2,977 pour l'exercice précédent, et celui des dispensaires ruraux de 27,990 contre 48,816.

L'Asile Communal, administré par le Service d'Hygiène de d'Assistance Publique au moyen d'une allocation communale mensuelle, continue à rendre les plus grands services à de nombreux infirmes.

L'Asile d'Aliénés a continué à fonctionner sous la direction de Mr S. H. Roser, et le nombre des admissions faites au cours de l'année qui vient de finir s'est élevé à 84. La clinique qui fonctionne à l'asile a eu au cours de l'année 1,647 malades.

Le Centre de Santé à Port-au-Prince, a des activités multiples. A part le service des consultations et traitements des gestantes et des nourrissons, il embrasse l'inspection médicale des écoles. Le centre s'occupe aussi de la clinique ambulante de la Saline, de la vaccination ambulante, du service de cinématographie et de photographie. Ce service contrôle l'infirmerie de la Crèche et de l'École des Arts et Métiers et enfin soigne gratuitement les gens de maison et leur donne des certificats de santé.

Le nombre des naissances qui surviennent dans les 10 hôpitaux du Service ne doit pas manquer d'attirer notre attention. A part l'Hôpital Général de Port-au-Prince qui est pourvu d'une maternité suffisamment organisée et l'Hôpital Justinien du Cap-Haitien qui en possède une un peu plus modeste, les autres hôpitaux du Service n'admettaient aucune gestante à y accoucher, excepté dans certains cas urgents. Cependant le nombre d'accouchements enregistrés par les différents hôpitaux a augmenté comme le prouvent les statistiques. Au début de l'exercice 1931-32 quatre infirmières sages-femmes ont été employées dans certains hôpitaux de province.

Laboratoires.—Les laboratoires des Hôpitaux du Service d'Hygiène ont continué à fonctionner normalement. On veille à ce que les techniciens viennent périodiquement au Laboratoire de l'Hôpital Général de Port-au-Prince pour se mettre au courant des perfectionnements des procédés en usage.

Hygiène et quarantaine.—La réduction du Budget du Service d'Hygiène a entraîné forcément celle des allocations pour les besoins sani-

taires des districts. Peu de travaux de drainage et de remblai ont été entrepris ou poursuivis. Il a fallu s'en tenir à l'entretien de la propriété dans les villes et les bourgs. Quant au paludisme, on lui a opposé le Vert de Paris, l'huile et les poissons larvivores, avec un certain succès. Au cours de l'exercice périmé il y a eu 844 navires et 338 aéronefs venant de l'Étranger dans nos ports. Aucune maladie contagieuse entraînant la mise en quarantaine des bateaux ou aéroplanes n'a été observé.

Section des transports.—Cinquante trois automobiles et camions étaient employés dans le Service pendant l'exercice 1931-32. Le cout d'entretien par machine et par an a été approximativement de Gdes 1,882.

Désastres.—Le 12 mars 1932, une inondation survint au Limbé. Le même fait se produisit à Pilate au mois d'avril et, en juin à Jacmel. Mais le désastre qu'il convient de signaler comme ayant été le plus sérieux est l'inondation causée par la Grande Rivière de St. Marc. Le voisinage du Pont Sondé a été aussi submergé par le débordement de l'Artibonite. On a enregistré de ce fait deux cas de mort. Le Service d'Hygiène ne manqua pas en la circonstance de faire tout ce qui était possible pour améliorer le sort de ces populations.

Hygiène dentaire.—Service urbain: D'octobre 1929 à juin 1932, les dentistes inspecteurs attachés au service urbain ont déjà parcouru toutes les écoles de la capitale. Service rural: Cette deuxième branche de l'hygiène dentaire scolaire après une enquête menée dans certaines écoles rurales du Département de l'Ouest, de mai à juillet 1931, a relevé que les écoliers de cette classe présentent un problème dentaire aussi complexe que celui des villes, le taux des maladies paradentaires étant un peu plus élevé chez eux. Ce service a été définitivement inauguré en octobre 1931.

En octobre 1928, la Direction de l'École de Médecine changea entièrement le programme d'études de l'ancienne section d'art dentaire pour en adopter un presque identique à celui de certaines écoles dentaires de l'Amérique du Nord. Au cours de cette année, l'école a été fréquentée par 15 étudiants.

École des Gardes-Malades.—L'École des Gardes-Malades est logée à l'Hôpital Général de Port-au-Prince et fonctionne sous la direction de l'administrateur de cet établissement. Cette école, depuis sa fondation qui remonte à 1919, fonctionnait sous le régime de l'internat. La modicité du budget du Service d'Hygiène l'obligea à n'admettre que des externes. L'école, depuis sa fondation, a formé 131 gardes-malades dont le plus grand nombre a été employé par le Service d'Hygiène. Les autres font le service privé ou sont employées à l'hôpital américain ou aux Hôpitaux de la Garde d'Haïti. Avec le départ des infirmières de la Croix Rouge Américaine, la direction de l'école fut confiée aux Soeurs de la Sagesse. La Soeur Marguerite

du Carmel, graduée de l'Université de Montréal, est chargée de la direction.

Section de la Propagande d'Hygiène.—Le service de Propagande d'Hygiène, qui depuis sa création qui remonte à quatre ans, fonctionnait comme une branche du Centre de Santé, en a été séparé au début de cet exercice fiscal. Cette décision a été prise en vue de permettre un meilleur fonctionnement de cette branche d'activités qui est appelée à rendre et qui de fait rend les plus grands services. La direction de ce service est confiée à un médecin conférencier très entraîné à l'art de la parole, aidé d'un autre médecin plus jeune. Du 1^{er} octobre 1931 au 30 juin 1932, trois médecins ont été chargés de faire et ont fait 324 causeries d'hygiène dans 38 écoles publiques fréquentées par plus de 1,200 écoliers et étudiants. Ces médecins ont écrit 9 bulletins mensuels, imprimés à 5 cents copies chacun, distribués pour être commentés dans les écoles, les fermes-écoles et les familles, en même temps qu'ils sont publiés dans la presse quotidienne et quelquefois radiodiffusés. A cette propagande par les tracts et les causeries s'ajoute celle par les conférences mensuelles, à l'adresse des instituteurs et des parents. Il faut ajouter que le Dr R. Charmant, directeur du Service de Propagande d'Hygiène, a fait paraître un manuel d'hygiène qui rend service au bien aux maîtres qu'aux élèves.

Lois et règlements.—Divers arrêtés ont été pris au cours de l'exercice 1931-32. C'est d'abord l'Arrêté du 26 août 1931, exigeant que le "Pure Lard" destiné à l'importation soit accompagné d'un certificat du Gouvernement du pays d'origine et attestant que les animaux qui ont servi à fabriquer le produit ont été trouvés sains. Un Arrêté en date du 17 octobre de la même année vint modifier celui du 26 août en disposant que, lorsque le "Pure Lard" aura été préparé avec les matières premières provenant d'un autre pays, il suffira d'un certificat émanant de l'autorité compétente du pays exportateur, certifiant que le produit est sain et propre à la consommation. Arrêté du 16 septembre 1931, limitant le nombre des étudiants à cause de la limitation même des moyens budgétaires. Arrêté du 24 décembre 1931, conférant des pouvoirs de police sanitaire à la Mission Scientifique Américaine dans les limites où devrent s'exercer ses attributions. En outre, deux projets de loi ont été déposés par le Gouvernement sur les bureaux de la Chambre: le premier, sur l'admission des candidats à l'École Nationale de Médecine, de Pharmacie et d'Art Dentaire, le second, sur la nouvelle organisation du Service National d'Hygiène et d'Assistance Publique. Dans un but de prévoyance et de prophylaxie, le 8 avril 1932, dans une note publiée dans plusieurs journaux, le Service d'Hygiène rappelait aux intéressés: 1^o, les dispositions de l'article 7 des Règlements Sanitaires du 12 Avril 1919, faisant obligation au médecin, maître d'école, chef de famille, infir-

mière, etc., de déclarer les maladies contagieuses; 2°, la loi du 8 juillet 1921 sur la vaccination antivariolique. Afin de prévenir les troubles occasionnés par l'emploi de la saccharine dans la fabrication des boissons gazeuses, et en attendant que le contrôle bactériologique de ces boissons puisse être fait, le Service d'Hygiène, conformément à l'article 16 de la loi du 16 juillet 1923, a jugé nécessaire de réglementer l'importation et la vente de ce produit.

Statistiques de vitalité et de morbidité.—Tant que les divers services publics, dont le concours est indispensable, n'auront pas pris à coeur d'aider sérieusement le Service d'Hygiène dans la préparation et la compilation des statistiques de vitalité, ces dernières ne pourront offrir qu'une valeur consultative relativement restreinte. Les voilà: Mariages, 1,292; naissances, 38,815; décès, 11,383; Port-au-Prince, 10 mois, 110, 8,873 et 2,497. Causes plus fréquents de décès pour toute la République et Port-au-Prince: Fièvre paludéenne, 1,059 et 10; tuberculose, 462 et 133; sénilité, 236 et 43; diarrhée-entérite, 223 et 96; nephrite, 163 et 83; affections de l'appareil circulatoire, 135 et 98; rhumatisme, 105 et 5; pneumonie, 93 et 66; syphilis, 56 et 7; parasites intestinaux, 53 et 20; grippe, 41 et 4; cancer, 38 et 26; apoplexie et hémorragie cérébrale, 38 et 21; tétanos, 32 et 12; et bronchite, 31 et 19. Autres causes: État puerpéral, 16 et 3; fièvre typhoïde, 10 et 6; pellagre, 10 et 10; beriberi, 1 et 1; rachitisme, 1 et 0; diabète, 4 et 2. Causes plus fréquentes de décès dans les hôpitaux du Service d'Hygiène: Tuberculose, 250; nephrite, 121; affections de l'appareil circulatoire, 76; pneumonie, 68; fièvre paludéenne, 45; diarrhée-entérite, 42; tétanos, 42; cancer, 32; parasites intestinaux, 25. Maladies plus fréquentes dans les statistiques de morbidité pour les Cliniques Rurales: Pian, 198,235; syphilis, 80,655; parasites intestinaux, 49,452; fièvre paludéenne, 40,445; conjonctivite, 10,534; rhumatisme, 9,544; grippe, 5,393.

Personnel.—L'accord du 5 août intervenu entre les Gouvernements haïtien et américain a eu pour effet immédiat le remplacement de tous les médecins et infirmiers de la Marine des États-Unis par des Haïtiens. Automatiquement les assistants haïtiens des Officiers Sanitaires Américains ont été placés à la direction des divers districts sanitaires du pays. Les vacances survenues dans le personnel ont été comblées dans la mesure nécessaire.

Le personnel du Service National d'Hygiène et d'Assistance Publique au 30 septembre, 1932, comptait 1,084 membres alors que au 30 septembre 1931 il y en avait 1,965. Cette diminution n'est qu'apparente parce que la Mission Scientifique Américaine a pris à son compte tout le personnel de chefs d'équipe, d'inspecteurs sanitaires et de journaliers (500 environ) qui figurait antérieurement sur les feuilles de paiement du Service d'Hygiène pour Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Pétion-Ville.

Finances.—Pour l'exercice 1931-32, le budget du Service National d'Hygiène et d'Assistance Publique était de Gdes 2,263,744.71 au lieu de Gdes 3,784,588.44 pour l'exercice 1930-31, d'où une diminution de plus de un million et demi de gourdes. En supposant que la population de la République d'Haïti soit de 2,000,000 d'habitants la valeur per capita dépensée pour l'assistance publique et l'assainissement peut être évaluée a Gdes 2.12 pour l'exercice 1930-1931 et a Gdes 1.13 pour l'exercice 1931-32.

FARMACOPEAS Y FORMULARIOS EMPLEADOS POR LOS PAÍSES DE AMÉRICA *

Estudio preliminar para la formación de un proyecto de Farmacopea Panamericana

Por el Dr. RICARDO GALBIS RUBIO

Habana, Cuba

Los diversos países de América se conocen peor que si vivieran en distintos continentes. Nos ocupamos más de los acontecimientos europeos, que de nuestro mejoramiento cultural panamericano y del estado de cultura de los países hermanos limítrofes o próximos al nuestro.

En los que respecta a farmacopea, una cuestión de capital importancia en el campo de la higiene, existe gran indiferencia y es tan poco el interés que despierta este tópico, que la mayoría de los países de América no saben cuáles son las farmacopeas oficiales de sus vecinos.

El objeto de este pequeño trabajo es investigar cuáles son las farmacopeas y formularios oficiales en los distintos países, para una vez conocido el estado de esta cuestión, señalar la manera por la cual podría llegarse a la formación de un proyecto de Farmacopea Panamericana, indicando sus ventajas y discutiendo sus inconvenientes. Los datos para este trabajo han sido obtenidos de fuentes oficiales tales como: Ministerios de Relaciones Exteriores, de Salubridad Pública, universidades, etc., y de revistas profesionales, profesores, personalidades, etc.; y el autor ruega que si alguna persona encuentra algún dato inexacto o incompleto se sirva corregirlo o ampliarlo para beneficio de los interesados. Se han solicitado datos no solamente de las Repúblicas independientes de América, sino de los dominios, posesiones, colonias, etc., que las naciones europeas tienen en América. En las posesiones europeas en América que no se citan en este trabajo se aplica la farmacopea de la nación respectiva. De esta investigación se deduce: que de las 21 Repúblicas independientes de América, seis tienen farmacopea propia: Argentina, Brasil, Chile, Estados Uni-

*Presentado ante la Sección de Farmacología del IV Congreso Médico Panamericano celebrado en Dallas, Texas, E.U.A., del 21 al 26 de marzo, 1933.